

## Paritarisme

### Code déontologique commun à tous les médias : c'est non !



Bruno Frappat

De l'avis de plusieurs participants, la seconde réunion paritaire de discussion informelle (le 15 juin 2011) en vue de l'adoption d'un texte déontologique de référence commun à toute la profession était bien plus détendue que la première. « *C'est normal, il n'y avait plus d'enjeu* », ajoute l'un d'eux. Effectivement, après la première rencontre du 7 décembre 2010, six mois se sont passés, pendant lesquels la plupart des organisations parties prenantes, patronales ou de salariés, ont réaffirmé leur position, sans qu'il soit question pour les uns comme pour les autres, dans la majorité des cas, de se rapprocher de « ceux d'en face ».

Chez les employeurs, le « Frappatcode » issu des Etats Généraux de la Presse Ecrite convient le plus souvent ; les quotidiens régionaux et départementaux préfèrent leurs « Règles et usages », revisités entre-temps ; le SPIIL (sites « pure players ») a opté pour la « Charte de Munich » des syndicats européens de journalistes (1971). Parmi les organisations syndicales de salariés, la majorité est pour cette Charte, cependant que le SNJ en tient pour « sa » Déclaration des devoirs de 1918, remaniée en mars dernier... Aucun syndicat de journalistes n'a même simplement accepté de discuter du « Frappatcode » pour l'amender ou le compléter ; le seul fait que certaines organisations d'éditeurs étaient prêtes à le prendre en compte le rendait suspect et, pour l'un d'entre eux, « *liberticide* » ! Plus fortes que les déclarations de bonne volonté de certains autour de la table du 15 juin, une raideur affichée et nulle proposition concrète pour aboutir à un texte commun...

La fin de la partie a donc été sifflée, avant même qu'elle ne commence. C'est-à-dire qu'un dialogue s'installe. Il a été clair qu'un tel dialogue et des discussions constructives n'étaient souhaités ni d'un côté ni de l'autre. Alors que c'était une recommandation unanime des EGPE. Alors qu'un tel compromis avait été possible au sein du comité des « 11 sages » autour de Bruno Frappat (dont faisaient partie des éditeurs et des journalistes). Alors même que les divers textes en présence ont quelque 90 % de corpus commun... Les trois membres du comité des sages qui jouaient les médiateurs ne pouvaient que prendre la décision, le soir venu avec leurs camarades, de dissoudre ce groupe.

On s'était quitté à midi entre gens de bonne compagnie, sans doute satisfaits de n'avoir rien « cédé ». Etais-on pour autant fier d'avoir fait capoter un espoir non seulement pour de très nombreux professionnels, mais surtout pour le public des médias, lassé des innombrables entorses aux règles basiques du métier d'informer ?

On avait toutefois fait le constat de trois points d'accord non négligeables. 1. La déontologie concerne à la fois les éditeurs et les journalistes. 2. Le public a droit à une information de qualité. 3. Il serait bon d'en parler chaque année, de faire le point au cours d'un « moment éthique », par exemple dans le cadre des Assises du journalisme. L'éthique donc, pour les partenaires sociaux, requiert un « moment » de réflexion commune, une fois par an, c'est peu mais c'est un peu dont il faut se réjouir. Tout en regrettant qu'il leur soit impossible de mener une action concertée, déterminée et permanente, et d'envoyer ainsi un signal fort aux citoyens consommateurs d'information, leur dire qu'ils ont été entendus et que la profession prend cette fâcheuse question de la déontologie à bras-le-corps. Une belle occasion de redresser la barre a été perdue le 15 juin 2011. ■ Y.A.

## Agenda



### Le « passeport professionnel » au menu de la deuxième CNMJ

La deuxième édition de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ) aura lieu le 29 septembre dans l'auditorium du Grand Palais à Paris. Récemment rénovée, cette salle de plus de 200 places permettra d'accueillir les responsables des établissements de formation au journalisme, les étudiants, les employeurs et les journalistes, les partenaires sociaux et les représentants des ministères concernés (culture et communication, enseignement supérieur et recherche, emploi). Le public est convié.

La matinée sera consacrée à la présentation des conclusions des deux groupes de travail mis en place à l'issue de la première CNMJ en 2010. D'une part le « passeport professionnel » : c'est l'obligation pour les nouveaux entrants dans la profession non diplômés d'un cursus reconnu de suivre une formation minimale de deux ou trois semaines pendant les deux années où le jeune professionnel « stagiaire » attend sa carte de « titulaire ». Le second groupe a d'autre part travaillé sur un rapprochement des critères de reconnaissance des écoles, par la profession et par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'après midi, les participants devront décider des thèmes à privilégier pour l'édition 2012 à l'issue d'un débat sur la place du journalisme dans la cité; la réflexion portera notamment sur la nécessité d'adapter les formations à un métier en évolution permanente.

■ Jacqueline PAPET

[www.cnmj.fr](http://www.cnmj.fr)

# Pour le public, la profession, la démocratie, il faut aller de l'avant

## L'APCP fera des propositions concrètes à l'automne



Pourquoi se préoccuper de déontologie journalistique ? Pourquoi vouloir une instance d'éthique et de médiation nationale pour les médias ? Pour quatre raisons majeures, parmi bien d'autres <sup>1</sup>.

- 1. Les citoyens** ont droit à une information de qualité, en particulier parce que le fonctionnement d'une société réellement démocratique ne peut s'en passer. Sans un dispositif chargé d'y veiller, la preuve est faite depuis longtemps et quotidiennement que ce n'est pas le cas.
- 2. Les journalistes** ne peuvent exercer correctement le rôle qui est le leur au service du public et comme « sentinelles de la démocratie » s'ils ne sont pas, individuellement et collectivement, fiers de leur métier d'informer. Leur redonner cette fierté, alors que plus de la moitié des Français contestent leur crédibilité et leur indépendance, est une tâche urgente.
- 3. Les médias** eux-mêmes doivent retrouver la confiance du public s'ils ne souhaitent pas sombrer. C'est pour eux une question de survie économique et c'est pourquoi les organisateurs des Etats Généraux de la Presse Ecrite (automne 2008) avaient formé un groupe de travail baptisé « Confiance » au sein duquel il n'a été question que... d'un dispositif déontologique nécessaire et vital. Arroser de subventions des entreprises en déclin sans agir sur une des racines les plus fortes de la maladie revient à appliquer un cautère sur une jambe de bois.
- 4. Les solutions locales**, de type médiateur ou charte interne, ont démontré leurs limites. Parce que les hiérarchies rédactionnelles elles-mêmes n'en tiennent pas toujours compte, voire les combattent. Mais aussi en raison de l'existence et du renforcement d'un « système médiatique » de plus en plus prégnant, imbriquant chaque média avec les autres et rendant l'information dépendante et redondante. Les habitudes des consommateurs d'information ont en outre complètement changé en trente ans. On n'est plus lié fortement voire affectivement à un titre, à une chaîne de radio ou de télévision, on devient un consommateur plurimédia, au point qu'on ne sait plus où l'on a pêché telle ou telle information... A problème national, solution nationale.

Or que constate-t-on face à cette problématique, que le dialogue paritaire avorté a de nouveau mis en lumière avec éclat ? Un double déni de la réalité : refus de voir le gouffre qui se creuse chaque jour un peu plus entre le public et les médias ; refus de s'unir face à la menace, face au discrédit. Au contraire, chacun campe sur ses positions, se pensant meilleur que l'autre ou plus protégé de la tempête. Chacun se replie sur son type de média, voire sa « marque » (comme si l'information pouvait se

comparer à une marque commerciale), s'enfouissant la tête dans le sable de la plage pendant que s'avance le tsunami Internet...

### Dépasser la question du code

Là est la grande pesanteur originelle : une profession divisée, inorganisée, sans repères communs. Et satisfaite de ce particularisme bien gaulois. L'action volontaire du « Comité des 11 sages », autour de Bruno Frappat, a certes réussi à faire en sorte que les organisations d'employeurs et de salariés prennent le temps de réfléchir et avancent sur cette question de la déontologie journalistique. Et il est important de ne pas laisser le soufflé s'affaisser totalement. Mais les sollicitations et la médiation du comité n'ont pas permis de faire taire les clans et les chapelles, dans un domaine qui devrait rassembler toute la profession, éditeurs et journalistes. Le paritarisme serait-il autobloquant ?

Pour nous, Association de Préfiguration d'un Conseil de Presse, l'échec de cette tentative est une forte déception. Mais il n'a pas atteint notre détermination. Pour le public qui l'attend, pour la profession qui ne pourra qu'y trouver avantage, pour la démocratie qui ne peut se satisfaire d'une information déqualifiée, il faut aller de l'avant et poursuivre notre action vers la création d'une instance d'éthique et de médiation. Comme il en existe dans une centaine d'autres pays, une vingtaine dans l'Union européenne.

Nous devons d'abord dépasser, au moins provisoirement, la question du code déontologique. Une instance n'a pas obligatoirement besoin d'un texte de référence unique. Elle peut s'appuyer sur l'ensemble des textes existants. Elle peut aussi se donner pour tâche (comme cela a été le cas en Belgique francophone lors de la création du Conseil de Déontologie Journalistique en 2009) de forger ses propres références.

Aussi nous faut-il encore creuser le sillon, notamment en renforçant la « veille déontologique » déjà entreprise (les cas de « dérive » relevés ici ou là produisent un flux permanent, hélas) et en poursuivant nos contacts, dans la profession comme en dehors d'elle. Ce travail a déjà donné ses fruits : des organisations et personnalités de la profession, des associations de la société civile, des fédérations d'élus locaux, des parlementaires, etc. ont manifesté publiquement leur intérêt pour la création d'une instance nationale de déontologie de l'information.

C'est avec eux, et avec d'autres, que nous allons continuer. L'APCP prendra dès l'automne des initiatives vers la création d'un conseil de presse.

■ Yves AGNÈS

<sup>1</sup> Voir <http://apcp.unblog.fr/>

## Rapport du CSA 2010 : de plus en plus de manquements à la déontologie



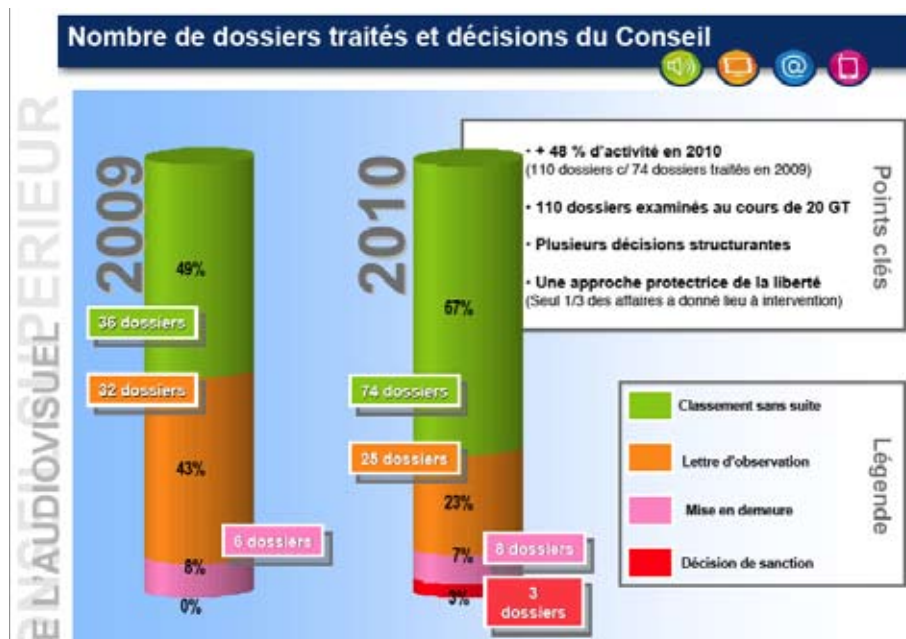
Rachid Arhab

Le rapport 2010 du groupe de travail « déontologie » du CSA – qu'anime Rachid Arhab – éclaire, s'agissant de l'audiovisuel, la dérive continue des médias en matière de pratiques professionnelles douteuses. Le nombre de manquements traités par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a augmenté de 48% par rapport à l'année précédente ; 110 affaires ont été instruites et traitées (contre 74 en 2009) ; 89 dossiers concernent la télévision, 21 la radio.

Soixante-quatorze dossiers ont été classés sans suite, 25 ont fait l'objet d'une « lettre d'information », 8 d'une « mise en demeure » et 3 d'une sanction (communiqué lu à l'antenne, amende). Aucune décision de sanction n'avait été prise en 2009 : non seulement les fautes déontologiques sont en augmentation, mais le Conseil a estimé que la gravité des fautes allait croissante.

**Manque de rigueur.** Dans son rapport, le CSA souligne qu'en matière d'information, les manquements constatés résultent le plus souvent d'un manque de rigueur dans la présentation et le traitement des faits et des opinions. L'absence de vérification, la diffusion d'images tendancieuses qui trompent le téléspectateur, la présentation inéquitable de faits controversés en ne donnant la parole qu'à une partie des protagonistes, les atteintes au respect de la vie privée sont notamment épignées. En matière de programmes, les interventions ont porté sur les émissions de « télé-réalité » et sur des émissions de plateau « *au cours desquelles la maîtrise de l'antenne n'a pas toujours été assurée* ». Cette « maîtrise de l'antenne » est aussi en cause, par exemple, lorsque des propos à caractère raciste sont tenus par des invités d'un journal télévisé ou radiodiffusé...

**Réflexion avec les chaînes de télévision.** Le Conseil a en outre engagé une réflexion avec les entreprises de télévision (rappelons que le CSA n'a aucune prérogative sur les journalistes eux-mêmes), notamment sur l'utilisation des images provenant d'Internet, le recours à des prestataires extérieurs et l'adéquation des images diffusées avec l'information. Deux réunions ont eu lieu, les 16 juin et 29 septembre 2010. Le rapport indique que « *les chaînes semblent avoir pris conscience de la problématique des images venant d'Internet et ont sensibilisé de manière accrue les équipes rédactionnelles sur ce sujet* ». La réflexion en commun doit se poursuivre en 2011. ■



### Information : les principales fautes soulignées par le CSA

#### Sanction TF1

Erreur d'identité pour un jeune tueur (mars 2009) ; photo de l'Hémicycle du Palais-Bourbon trompeuse, ne se rapportant pas au fait (mars 2009) ; erreur factuelle (hommes et femmes séparés) concernant un rassemblement de musulmans (avril 2009).

#### Sanction Canal +

Présentation comme fait véritable du canular d'un internaute (octobre 2009).

#### Sanction France 2

Enfant présenté à tort à deux reprises comme décédé après une agression sexuelle.

#### Manque de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information

Inadéquation des images avec les faits rapportés ; absence de vérification des sources de l'information ; absence de vérification de l'identité des témoins ; absence de maîtrise de l'antenne (exemple : non intervention du présentateur d'un JT après des propos véhiculant des stéréotypes racistes) ; utilisation trompeuse d'images d'archives.

#### Protection des droits de la personnalité et dignité de la personne humaine

Atteintes au respect de la vie privée ; complaisance dans l'évocation de la souffrance humaine.

#### Expression pluraliste des points de vue

Plusieurs cas de ce type.

#### Atteintes à l'ordre public

Pratiques incitant à des comportements délictueux ; incitation à la haine et absence de lutte contre les discriminations.

Pour plus d'informations : [www.csa.fr/](http://www.csa.fr/)

## Public citoyen

## Quand « Information et Citoyenneté » rencontre le CESER du Languedoc-Roussillon



Eric Favey

L'association «Information et citoyenneté» (initiée par la Ligue de l'enseignement, les CEMEA et les Francas) a organisé une première rencontre avec un Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) le 5 avril à Montpellier. Il y en aura d'autres. Le thème : «La qualité de l'information médiatique, un enjeu majeur». Le but : faire émerger des actions possibles pour une meilleure qualité de l'information, à l'échelle du territoire. Plus de 120 personnes ont participé à cette manifestation qui a conjugué ateliers et débats.

Bernard Delran, président de la Section communication du CESER du Languedoc-Roussillon, et Eric Favey, président d'Information et

Citoyenneté, ont introduit le thème avant le travail en ateliers. Le premier a porté sur les entreprises de presse et l'évaluation de la qualité de l'information. Différentes pistes y ont été étudiées, comme cultiver l'identité d'un média en accordant une plus grande importance à sa rédaction. Le second a abordé le rôle réel du journaliste dans le traitement de l'information. Le rapport au temps des journalistes a été évoqué ainsi que la question de l'objectivité. Des propositions ont été formulées sur l'éducation aux médias, la formation des jeunes journalistes, etc.

Le troisième atelier a traité de la thématique « du citoyen informé au citoyen actif. » Le groupe de travail a proposé que des espaces soient créés pour prendre le temps de comprendre les médias. Il est apparu urgent de former les citoyens aux médias tout au long de leur vie, en mettant un accent particulier sur les jeunes. ■ Christine MENZAGHI

## Colloque

## L'écriture journalistique est-elle sexiste ? La place des femmes est minorée dans l'information



Brigitte Grésy

Les femmes représentent 51% de la population, mais ne sont plus qu'un quart comme sources d'information pour les médias. Les chiffres avancés lors du colloque « Femmes et médias », organisé le 9 juin dernier par les Nouvelles News, sont éloquentes et sans appel. L'étude quinquennale du GMMP (Projet mondial de monitoring des médias), menée dans 108 pays depuis 1995, confirme que seulement 24% des personnes dont il est question dans l'actualité sont des femmes.

Pour Brigitte Grésy, rapporteur de la Commission sur l'image des femmes dans les médias (2008), non seulement les femmes sont sous représentées dans les médias, mais ces derniers ne rendent pas compte de la modernité des femmes. La journaliste Natacha Henry enfonce le clou en rappelant que les femmes mises en scène dans les médias sont très souvent stéréotypées et montrées comme victimes ou simplement compagnes des... héros masculins.

Le constat est amer. A l'occasion de ce colloque, les écoles de journalisme reconnues ont pris l'engagement de sensibiliser leurs étudiants à un traitement « paritaire » de l'actualité. Pour le sociologue Jean-Marie Charon (l'un des animateurs du colloque), la profession journalistique s'est féminisée mais sans conséquence pour l'information produite. Certaines journalistes présentes ont même expliqué qu'« il était très difficile de trouver des femmes expertes dans différents domaines, tant ces dernières, contrairement aux hommes, ne savaient pas se mettre en avant ».

Ce qui freine l'égalité serait donc l'invisibilité des femmes. Les écoles de journalisme jouent bel et bien un rôle clé. Il est nécessaire de revenir sur certains fondamentaux comme la construction du carnet d'adresses, la recherche des sources... Sans doute, comme l'a expliqué Jean-Marie Charon, « la disparition des journalistes spécialisés et des formations pointues font que les journalistes généralistes sont les moins pertinents pour trouver des experts, et surtout des expertes ». ■ Marie-Christine LIPANI VAISSADE

## Profession

## Un nouveau cadre juridique pour les agences de presse Le statut « provisoire » de 1945 va être actualisé

Une proposition d'article législatif va être transmise au Parlement, sur initiative gouvernementale, pour actualiser le cadre juridique des agences de presse. Celui-ci est régi par l'ordonnance du 2 novembre 1945 « portant réglementation provisoire » (sic) de ces agences. Depuis soixante-cinq ans, les agences de presse n'étaient définies que par leur clientèle (la majorité du chiffre d'affaires devant être réalisé avec des journaux et périodiques). La proposition, rédigée en concertation avec la profession, fait enfin entrer dans le statut la notion de travail réalisé. L'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance est remplacé notamment par la phrase suivante : « Sont considérées comme agences de presse, au sens de la présente ordonnance, les entreprises commerciales qui collectent, traitent, mettent en forme et fournissent à titre professionnel tous éléments d'information ayant fait l'objet sous leur propre responsabilité d'un traitement journalistique et dont la moitié au moins du chiffre d'affaires provient de la fourniture de ces éléments à des entreprises éditrices de publications de presse, au sens de la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse, à des éditeurs de services de communication au public par voie électronique et à des agences de presse ».

La profession a toujours accepté l'idée d'un cadre juridique qui peut aussi être protecteur d'un métier. Il manquait encore à dessiner une identité purement professionnelle que la législation ignorait jusqu'à présent. Ce retard devrait être résorbé dès cet automne.

■ Jacques MORANDAT



**A l'étranger****Cameroun :  
une nette volonté de régulation**

Issa Tchiroma Bakary,  
ministre de la communication  
du Cameroun

Les journalistes camerounais apparaissent décidés à prendre en main l'avenir de leur profession, avec la création d'une instance d'autorégulation des médias et un projet d'organisme autonome de régulation du secteur.

Les journalistes camerounais ont créé en avril dernier une instance d'autorégulation des médias, dénommée Observatoire camerounais de la déontologie et de l'éthique dans les médias (Ocadem). But de l'association : diminuer les dérapages, manquements et autres dérives des journalistes dans l'exercice de leur métier ; défendre la liberté de l'information ; encourager les recherches sur l'exercice de la profession.

L'organisme, composé uniquement de pairs, prendra la relève du Conseil camerounais des médias (CCM) mis sur pied il y a quelques années et tombé en désuétude. Plusieurs commissions techniques ont été mises sur pied : commissions presse écrite, radio, télévision et Internet. Le président de l'Ocadem est Achille Mbog Pibasso, journaliste au quotidien *La Nouvelle Expression*. Son statut juridique ne lui permettant pas d'exercer des contraintes, l'Ocadem devrait donc constituer essentiellement un cadre d'animation et d'échanges entre les acteurs du secteur.

Parallèlement, un des trois syndicats de journalistes, le Syndicat des journalistes employés du Cameroun (Sjec), a présenté le 7 juin, sous forme d'un avant-projet de loi, un texte de réforme de la législation sur les médias garantissant notamment de « *meilleures conditions d'exercice de la liberté d'information* ». Le texte propose notamment la création d'une « *haute autorité de la communication sociale chargée de la régulation de l'environnement professionnel des médias* ». Cette instance, qui serait véritablement autonome, remplacerait le Conseil national de la communication (CNC), une structure d'émanation gouvernementale créée en 1991, qui agit à titre consultatif et ne dispose pas de pouvoirs réels.

■ Jean-Luc MARTIN-LAGARDETTE

**Médiateurs de presse****Pascal Galinier nouveau médiateur du « Monde »**

C'est finalement Pascal Galinier qui prend la succession de Véronique Maurus comme médiateur du *Monde*. Ancien ingénieur, Pascal Galinier a travaillé notamment au *Journal de l'automobile*, dans la presse économique et au service économique du quotidien. Il y a été chargé des relations entre celui-ci et le gratuit *Direct Matin Plus*, puis des suppléments et opérations spéciales. La direction du *Monde* avait un temps envisagé de confier la fonction de médiateur à Laurent Greilsamer, directeur adjoint, ou à Jean-Michel Dumay, ancien président de la Société des Rédacteurs du Monde, qui ont tous deux quitté le journal à l'occasion de la « clause de cession ».

C'est au *Monde* qu'a été créé en 1994 le premier poste de médiateur de presse en France. André Laurens, Thomas Ferenczi, Robert Solé et Véronique Maurus en ont été les titulaires successifs.

Pascal Galinier a signé sa première chronique dans *Le Monde* daté du 3-4 Juillet 2011. ■

**Contacts**

**Yves Agnès**, président, [yves.agnes@noos.fr](mailto:yves.agnes@noos.fr), 06 98 81 84 35

**Manola Gardez**, secrétaire, [manolag@gmail.com](mailto:manolag@gmail.com), 06 82 35 14 03

**Georges Potriquet**, trésorier, [georgespotriquet@gmail.com](mailto:georgespotriquet@gmail.com), 06 82 11 30 26

**Ici et là****BURUNDI****Une radio privée sanctionnée**

La station privée RPA, Radio Publique Africaine, a été sanctionnée par le Conseil National de la Communication (CNC), l'organe de régulation des médias au Burundi. Son émission politique, qui offre notamment une tribune aux opposants politiques burundais en exil, a été suspendue pendant quatre jours en avril 2011.

Le CNC dit avoir pris cette décision parce qu'un auditeur a porté des accusations graves (meurtre d'un bébé) à l'endroit du chef de l'État sur les antennes de la radio. Le directeur de RPA a protesté contre ce qu'il a nommé un « *abus de pouvoir* » de l'instance.

**TOGO****« L'assainissement »  
journalistique,  
selon le ministre de la  
communication**

« *De nombreux journalistes pensent que le rôle de la HAAC (Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication) est uniquement de sanctionner les médias ou de procéder à leur fermeture. Il n'en est rien. L'assainissement implique que la HAAC mette du sien pour pousser vers plus de professionnalisme, pour le respect de l'éthique et de la déontologie qui doivent guider le travail des journalistes. C'est cela le sens que je donne à cette expression ; il est essentiel que nous évoluions vers une presse professionnelle qui inspire confiance et respect. Il s'agit là de l'une des composantes de la promotion de la démocratie et de la construction de l'Etat de droit.* »

Citation du ministre togolais de la communication Djimon Oré, interviewé par [republicoftogo.com](http://republicoftogo.com). Après une longue léthargie, la HAAC est de nouveau opérationnelle avec la prestation de serment, début juin, de ses 9 membres.